

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Modifié le 29 novembre 2011 ([cliquez ici](#))

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a pris acte de l'engagement écrit par lequel Jean-Paul Roy (ex-membre no 32929) a consenti à limiter ses activités professionnelles dans le domaine des installations septiques.

Monsieur Roy, dont le domicile professionnel était situé à Saint-Modeste, province de Québec, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 23 juin 2010. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a pris acte de l'engagement écrit par lequel Jean-Paul Roy (ex-membre no 32929) a consenti à limiter ses activités professionnelles dans les domaines de la mécanique du bâtiment et de la protection incendie.

Monsieur Roy, dont le domicile professionnel était situé à Saint-Modeste, province de Québec, s'est engagé à ne plus exercer dans ces domaines le 29 novembre 2011. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

